

## Vente foncière du point de vue légal

> Par Regina Wenger

Le contrat de vente immobilière est régi par un cadre légal relevant du Code civil et du Code des obligations. Le candidat doit être en mesure de comprendre son contenu ainsi que les notions qui y sont abordées. Il apprendra les relations entre le contrat de vente et les inscriptions au Registre foncier.

Le but du cours est de :

- > permettre au candidat de comprendre les différentes notions juridiques regroupées dans la loi sur la rubrique « immeubles », d'approfondir les notions de droits réels et de droits réels restreints ;
- > connaître les éléments essentiels d'un contrat de vente, tant du point de vue des parties que de son contenu ;
- > différencier les types de contrats de transferts immobiliers et les modes d'acquisition de la propriété immobilière ;
- > connaître les bases de la constitution, de la modification et de l'organisation de la propriété par étages ;
- > apprendre les particularités liées à la vente d'une part d'étage ;
- > maîtriser les divers types de garanties liées au contrat de vente immobilière et connaître les restrictions au droit d'aliéner ;
- > comprendre la signification des diverses inscriptions au Registre foncier ainsi que leurs conséquences en matière de vente immobilière.

L'objectif est de s'appuyer sur des cas pratiques pour faciliter la compréhension des notions abordées dans le cours.